

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le quatorze mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEROY, Maire.

Présents : Jean-Paul LEROY - Loïc LEMOINE - Marie-Françoise HAMON - Serge CHEVALIER - Yvon PRESSE - Bey-Am BODILA - Sylvie VADIS - Jean Claude ALLAIN - Régis CHAMPAGNE - Annie DAROT - Sandrine GODIN - Eric HERVE - Jean-Yves LACROIX - Philippe LECHENNE - Gaëlla LERIN - Philippe MARTINEAU - Laurent MATERNE - Valérie MELLOUET - Viviane PICOUAYS

Représentés : Gwénaëlle BONNANT par Gaëlla LERIN

Absents excusés : Mélanie LE CROM - Sarah PLAYE

Secrétaire : Bey-Am BODILA

Réf : MB

ORDRE DU JOUR

1. Point d'information sur l'étude urbaine ;
2. Approbation des comptes de gestion 2015 ;
3. Approbation des comptes administratifs 2015 (commune, cuisine centrale, assainissement, zone artisanale, lotissement de la Guyonnais) ;
4. Entretien professionnel : détermination des critères d'évaluation ;
5. Acquisition d'une parcelle à la Grabotais ;
6. Point sur les travaux ;
7. SDE : Rénovation du foyer A662 ;
8. Création et numérotation d'un nouveau lieu-dit à la Guyonnais ;
9. Dénomination de rues (lotissement de la ménardièrre-2ème tranche) ;
10. Compte rendu de la commission culture, jeunesse, animation ;
11. Questions diverses :
 - Subventions classes de découvertes
 - Participation aux joutes nautiques 2016

Au préalable, M. le Maire informe les conseillers de la décision du CCAS qui, lors de sa séance du 25 février, a accepté d'aider au financement du service de courses accompagnées assuré par l'Association d'Aide à Domicile Beaussais Rance Frémur (AADBRF). Ce service pourrait commencer le 22 mars et bénéficierait du prêt à titre gratuit du minibus de la Communauté de Communes Rance Frémur.

1 – Point d'information sur l'étude urbaine

M. le Maire rappelle l'état d'avancement de la réflexion municipale quant à l'aménagement des 3 ilots dégagés au cours de l'étude urbaine.

Ilot 1 : La demande relative à l'attribution d'une subvention d'Etat exceptionnelle pour la dépollution-déconstruction des anciens chais de la Ville au Comte est en attente de réponse. Selon la Sous-Préfecture, la fragilité de ce dossier réside dans le fait que la commune n'est pas encore propriétaire. M. le Maire rappelle cependant que la commune ne peut devenir propriétaire de ce terrain que si elle est soutenue financièrement dans le projet de dépollution-déconstruction du site. Dans le cas où cette subvention ne serait pas attribuée à la commune, M. le Maire précise qu'il se verrait dans l'obligation de prononcer une mise en demeure du propriétaire pour sécuriser le site.

Dans le cas de l'attribution d'une subvention, une fois le site dépollué et déconstruit, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une réflexion sur la construction d'un éco quartier. M. le Maire et M. PRESSE ont participé aux 5èmes rencontres régionales sur les éco quartiers qui viennent de se tenir à Saint Briec. M. PRESSE fait une présentation rapide du concept d'éco quartier fondé sur des principes d'écologie, d'économie, de solidarité et de participation citoyenne. La mise en œuvre d'un éco quartier doit faire l'objet d'une approche globale impliquant l'ensemble des acteurs du projet (collectivité, aménageur, résidents, riverains...). Ce type de projet, créé à l'origine dans les centres urbains, est tout à fait réalisable en milieu rural et permet de penser l'aménagement du territoire autrement tout en luttant contre l'étalement urbain des lotissements classiques.

Ilot 2 : Un projet d'aménagement porté par le propriétaire privé pourrait éclore sur ce secteur. Dans le cas où ce projet obtiendrait l'aval du Conseil Municipal, l'aménageur privé pourrait acheter la maison Jouve et porter un projet d'aménagement sur les 3 459 m² de l'ilot. Le projet portant sur un ensemble de 20 à 25 logements, le propriétaire serait, pour des raisons de mixité sociale, dans l'obligation de céder 3 ou 4 lots à la SA d'HLM La Rance.

Ilot 3 : Face au problème majeur de disparition de la structure alimentaire du bourg de Pleslin, le COFIL a engagé une réflexion pour déterminer le meilleur emplacement pour la construction d'un nouveau local plus adapté à l'installation d'une surface alimentaire. L'hypothèse la plus crédible qui se dégage est la requalification complète de l'espace entre la pharmacie, la Poste et la bibliothèque en une placette avec parking et structure alimentaire. Ce projet, très cohérent en matière de redynamisation du bourg et de visibilité commerciale demande de relever un défi architectural pour aménager cette placette en renforcement et en contrebas. L'objectif serait également de créer un lieu de rassemblement et de convivialité autour de cette place et d'intégrer le devenir de la bibliothèque et le traitement de ses façades dans un projet global.

Après avoir confirmé l'urgence de la situation et avoir relevé l'intérêt de cet emplacement, M. le Maire propose d'organiser une réunion publique le lundi 21 mars à 18H30 à la mairie.

M. MARTINEAU rejoint la séance.

2 – Approbation des comptes de gestion 2015

BUDGET COMMUNE 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE BEAUSEJOUR 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA GUYONNAIS 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

3 – Approbation des comptes administratifs 2015 (commune, cuisine centrale, assainissement, zone artisanale, lotissement de la Guyonnais

M. BODILA, adjoint aux finances, présente les résultats de l'année 2015 pour chacun des budgets et pointe les caractéristiques de la réalisation du budget de la commune 2015, à savoir la baisse des participations de l'Etat dans les recettes communales et l'augmentation des recettes fiscales liées notamment à l'installation de 20 nouvelles familles sur la commune. De plus, l'augmentation de l'épargne brute de la collectivité constitue un facteur favorisant l'investissement communal pour les prochaines années.

Après la présentation des comptes administratifs, M. le Maire se retire de la salle pour leur approbation.

Le Conseil Municipal élit M. Loic LEMOINE, Président de séance.

BUDGET COMMUNE 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives, et après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier (voir délibération du 14.03.16),

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte administratif n'appelle aucune observation,

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2015 :

Excédent reporté d'exercices antérieurs.....	654 810 € 04
Recettes.....	4 323 640 € 99
Dépenses.....	2 881 982 € 52
Excédent à reporter.....	1 441 658 € 47

Le Conseil Municipal **CONFIRME** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 876 084 € 09 et **DECIDE** de l'affecter en report à la section de fonctionnement. Le résultat excédentaire de la section d'investissement est affecté en report à cette même section pour un montant de 565 574 € 38.

BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives, et après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier (voir délibération du 14.03.16),

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte administratif n'appelle aucune observation,

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2015 :

Excédent reporté d'exercices antérieurs.....	112 699 € 34
Recettes.....	529 715 € 49
Dépenses.....	436 367 € 03
Excédent à reporter.....	93 348 € 46

Le Conseil Municipal **CONFIRME** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 81 175 € 83 et **DECIDE** de l'affecter en report à la section de fonctionnement. Le résultat excédentaire de la section d'investissement est affecté en report à cette même section pour un montant de 12 172 € 63.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives, et après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier (voir délibération du 14.03.16),

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte administratif n'appelle aucune observation

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2015 :

Recettes.....	457 683 € 13
---------------	--------------

Dépenses.....	377 945 € 51
Excédent à reporter.....	79 737 € 62

Le Conseil Municipal **CONFIRME** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 50 272 € 07 et **DECIDE** de l'affecter en report à la section de fonctionnement pour un montant de 40 272 € 07 et en réserves à la section d'investissement pour un montant de 10 000 € 00. Le résultat excédentaire de la section d'investissement est affecté en report sur cette section pour un montant de 29 465 € 55.

BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE BEAUSEJOUR 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives, et après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier (voir délibération du 14.03.16),

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte administratif n'appelle aucune observation,

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2015 :

Recettes.....	176 709 € 10
Dépenses.....	271 902 € 32
Déficit à reporter.....	95 193 € 22

Le Conseil Municipal **CONFIRME** le résultat déficitaire de la section d'investissement pour 95 193 € 22 et **DECIDE** de l'affecter en report sur cette section.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA GUYONNAIS 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives, et après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier (voir délibération du 14.03.16),

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte administratif n'appelle aucune observation,

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2015 :

Recettes.....	368 068 € 67
Dépenses.....	697 430 € 22
Déficit à reporter.....	329 361 € 55

Le Conseil Municipal **CONFIRME** le résultat déficitaire de la section d'investissement pour 329 361 € 55 et **DECIDE** de l'affecter en report sur cette section.

4 – Entretien professionnel : détermination des critères d'évaluation

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- VU le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- VU la saisine du Comité Technique en date du 11 mars 2016,

M. le Maire explique au Conseil Municipal le nouveau dispositif d'évaluation du personnel : il s'agit d'apprécier la valeur professionnelle des agents lors d'entretiens annuels suivis de la rédaction d'un compte rendu à la place de la notation chiffrée telle qu'elle existe actuellement.

Les décrets susvisés stipulent que l'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct et donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu. Il porte sur les thèmes suivants :

- Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,
- La détermination des objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service
- La manière de servir du fonctionnaire,
- Les acquis de son expérience professionnelle,
- Le cas échéant, ses capacités d'encadrement,
- Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié,
- Les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité

La valeur professionnelle de l'agent est appréciée à partir de critères, fixés par l'organe délibérant après avis du Comité Technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'évaluer les agents à compter de l'année 2015, sur la base des 4 grands axes d'évaluation définis par le décret :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou d'expertise

- **ADOpte le rapport suivant :**

Ces 4 axes méritent d'être précisés par des critères plus concrets pour tenir compte de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilités.

- *Cf tableau des critères proposés par le CT départemental en annexe*

Le Maire propose d'apprécier la valeur professionnelle des agents au terme de l'entretien sur la base des critères retenus par le CT Départemental et appliqués en fonction des types d'emplois :

Poste d'exécution, Missions encadrées et/ou à caractère répétitif	Poste intermédiaire : technicité, initiative, sous contrôle d'un responsable	Poste à responsabilité sans encadrement	Poste à responsabilité avec encadrement
Résultats professionnels et réalisation des objectifs			
<ul style="list-style-type: none"> - Respect des consignes et procédures - Réactivité - Fiabilité, qualité du travail effectué - Initiative - Organisation de son travail : rigueur, méthode et priorisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des consignes et procédures - Réactivité - Fiabilité, qualité du travail effectué - Initiative - Organisation de son travail : rigueur, méthode et priorisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des délais et des échéances - Initiative - Disponibilité, implication - Anticipation - Organisation de son travail : rigueur, méthode et priorisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des délais et des échéances - Initiative - Disponibilité, implication - Anticipation - Organisation de son travail : rigueur, méthode et priorisation
Compétences professionnelles et techniques			
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise du métier - Maîtrise des outils de travail et de leur évolution - Autonomie - Capacité d'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise du métier - Maîtrise des outils de travail et de leur évolution - Capacité d'adaptation - Autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> - Force de proposition - Autonomie - Elaboration et conduite de projet - Analyse, synthèse et aptitude à alerter et rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> - Force de proposition - Capacité à mettre en œuvre et faire partager un projet - Analyse, synthèse et aptitude à alerter et rendre compte - Capacité d'expression et de communication
Qualités relationnelles			
<ul style="list-style-type: none"> - Travail en équipe, aptitude à coopérer - Respect des valeurs liées à la mission de service public - Discrétion, réserve 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en équipe, aptitude à coopérer - Respect des valeurs liées à la mission de service public - Discrétion, réserve 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en équipe, aptitude à coopérer - Respect des valeurs liées à la mission de service public - Souci et aptitude à faire circuler l'information - Discrétion, réserve 	<ul style="list-style-type: none"> - Respectueux et équitable - Respect des valeurs liées à la mission de service public - Diplomatie, écoute et médiation - Souci et aptitude à faire circuler l'information - Discrétion, réserve
Capacité d'encadrement ou d'expertise ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur			
<ul style="list-style-type: none"> - Initiative - Autonomie - Capacité à transmettre sa compétence et à former - Aptitude à alerter et rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> - Initiative - Autonomie - Coordination, mobilisation de l'équipe - Capacité à transmettre sa compétence et à former - Aptitude à alerter et rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation, prise de décision - Autonomie - Capacité à expliquer l'intérêt général et à expliciter les décisions - Aptitude à alerter et rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation, prise de décision - Coordination, mobilisation de l'équipe - Capacité à expliquer l'intérêt général et à expliciter les décisions - Capacité à déléguer - Aptitude à alerter et rendre compte

5 – Acquisition d'une parcelle à la Grabotais

VU le projet d'acquisition à 1 € le m² de la parcelle située au lieu-dit « la Grabotais », cadastrée section B 452, d'une contenance de 3 440 m², appartenant à M. et Mme LE YAOUANC Serge domiciliés à SAINT MALO, 48 rue de la Fontaine aux Pèlerins ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de disposer de cette espace boisé classé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition d'acquisition formulée par Monsieur le Maire à 1 € le m² de la parcelle cadastrée section B 452 d'une contenance de 3 440 m², appartenant à M. et Mme LE YAOUANC soit un montant d'acquisition de 3 440 €.

- **DESIGNE** Maître LOUAIL pour effectuer les opérations d'acquisition,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Tous les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

6 – Point sur les travaux :

M. LEMOINE présente un point sur l'état d'avancement des différents chantiers se déroulant sur la commune.

- **La Guyonnais** : reprise des travaux le 23 mars. La dépose de la moyenne tension a retardé le chantier d'un mois.
- **La Ménardièrre tranche 2** : Les terrassements sont terminés, le chantier avance bien.
- **Construction d'un Préau** : Les travaux seront terminés pendant les vacances de printemps.
- **Aménagement de salles de classe** : Ce chantier va suivre celui du préau, il doit donc débuter pendant les vacances de printemps.
- **Aménagement de voies douces** : Les enrobés vont commencer cette semaine. La première tranche de la Ménardièrre à Trébéfour va se terminer cette semaine et la deuxième tranche entre la Bigotière et Bel Air va débuter dans la foulée.

M. LEMOINE lance un appel aux conseillers pour lui faire remonter les demandes de travaux concernant la voirie communale afin de clore le programme 2016.

7 – SDE : Rénovation du foyer A662

Suite à une intervention, l'entreprise CITEOS, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune, a fait part au SDE de l'état vétuste du foyer A662 situé place du Docteur Louis Jourdan. Le SDE propose donc la rénovation de ce foyer pour 1 350.00 € HT.

Conformément à la réglementation en vigueur, la participation de la commune serait de 60 % du coût total HT, soit 1 170 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** le projet de maintenance de l'éclairage public consistant en la rénovation du foyer A662 présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 350.00 € HT (coût total majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

8- Création et numérotation d'un nouveau lieu-dit à la Guyonnais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **NOMME** le lotissement communal de la façon suivante :

- lieu-dit « la Guyonnais ».

Voir plan annexé pour la numérotation.

9 – Dénomination de rues (lotissement de la ménardière-2ème tranche)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** :

- de prolonger la rue de l'Argoat ;
- de nommer 2 nouvelles rues sur le site de la 2ème tranche du lotissement de la Ménardière :
 - Rue du Poher
 - Rue du Léon

Voir plan annexé.

10 – Compte rendu de la commission culture, jeunesse, animation

Mme VADIS présente le compte rendu de la commission du 17 février 2016.

Projet Samak. Installation des Lucioles du 30 avril au 5 mai, les scolaires seront invités lors de cette résidence. L'artiste et les jeunes des Beaux-Arts chargés de mettre en place « les fées lucioles » seront logés au gîte de la Gare, deux chambres de 4 sont réservées. Pour leur repas, pris en charge par la commune, les deux restaurants de Pleslin Trigavou seront sollicités et la convention signée avec l'association L'art au fil de la Rance prévoit également une participation de la commune à hauteur de 1.500 €. L'inauguration du site est prévue le jeudi 5 mai, une 1^{re} soirée contes se déroulera le 21 mai avec l'association « les contilènes » de Dinan (coût 50 € pour la soirée). En cas de succès, la commission propose la reconduction de cette soirée lors du séjour des Burkinabés pour un échange de contes sous les lucioles. La Commission propose également l'organisation sur le site d'une autre soirée dont la forme doit encore être étudiée.

L'art est dans les bois. Sur les 3.000 € demandés par Mike Chauvel pour faire face notamment aux pertes des crédits départementaux, la municipalité propose d'accorder 2.000 €. La résidence d'artistes est prévue du 6 au 10 juin, avec extension du sentier. L'inauguration prévue le vendredi 10 juin sera l'occasion d'une performance de la pianiste Lydia Domancich (sous réserve de possibilité technique à installer un piano dans les bois). Un courrier invitant les écoles à venir rencontrer les artistes durant la semaine de résidence sera envoyé à toutes les écoles environnantes courant mars. L'association prévoit l'intervention des artistes plasticiens sur la période scolaire et la mise en place d'ateliers de création avec les enfants sur le sentier entre mai et octobre. Le sentier sera ouvert et en libre accès jusqu'à la fin du mois d'octobre. L'association envisage également la réalisation d'un film documentaire sur la résidence de création.

Boîte à livres. La commission propose qu'une boîte à livres soit installée au gîte de la Gare. Un devis a été demandé à l'association du Tri Marrant de Ploubalay pour la création d'une boîte à livres en forme de locomotive avec deux wagons.

Fête communale. La commission suggère de creuser l'idée d'une fête communale autour de la saucisse, caractéristique culinaire de notre commune.

M. le Maire remercie Mme VADIS et l'ensemble de la commission ; il ajoute que la commission doit aussi être attentive aux demandes des associations et avoir le souci de les aider à organiser leurs activités.

11 – Affaires diverses

➤ Subventions classes de découverte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** le versement à l'association des Parents d'Elèves de l'école publique de Plancoët, d'une subvention de 150 € correspondant au tiers du coût de la classe de neige pour l'enfant JAMET Forian scolarisé en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à l'école primaire publique de Plancoët.

➤ Participation aux joutes nautiques 2016

M. CHEVALIER informe les conseillers que la 14^{ème} édition des Joutes Nautiques organisées par le Kiwanis Club Dinan Pays de Rance se déroulera le 17 juillet 2016 au port de Dinan-Lanvallay. L'adjoint en charge de la vie associative propose que la commune participe pour la 10^{ème} année consécutive à cette manifestation.

L'engagement sollicité s'élève à 100 €. Les bénéfices de cette journée permettent au Club Kiwanis d'aider l'enfance malheureuse ou handicapée de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** :

- d'inscrire la commune de Pleslin Trigavou à l'édition 2016
- d'autoriser le versement d'une participation de 100 €.

➤ Bulletin municipal

Mme VADIS propose d'avancer la sortie du prochain bulletin au mois d'avril afin de profiter de ce support pour annoncer les festivités autour du site des Mégalithes.

➤ Calendrier municipal

Samedi 19 mars 18H00 : Cérémonie de commémoration

Lundi 21 mars 18H30 : Réunion publique autour du futur bourg de Pleslin.

Mardi 22 Mars 19H00 : Réunion du CCAS

Mercredi 23 mars 18H30 : Commission des finances pour le budget

Lundi 4 avril 19H00 : Séance du Conseil Municipal